



Délibérations du Conseil Municipal du 24 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la ville de Villieu-Loyes-Mollon :

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2017,

Vote unanime

SCOLAIRE

Décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2018. L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013. La commune de Villieu-Loyes-Mollon ayant reporté d'une année l'application de cette réforme soit au 1^{er} septembre 2014,

Décide que les écoles maternelles et élémentaires seront basées sur un enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, avec une organisation du temps scolaire comme suit :

Ecole maternelle	Ecole primaire
Lundi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30	Lundi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30
Mardi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30	Mardi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30
Jeudi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30	Jeudi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30
Vendredi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30	Vendredi : 08h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30

Modifie à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, l'organisation des rythmes scolaires,

Autorise le Maire ou son représentant à faire la demande de dérogation auprès du DASEN et à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 3 (Mme Annie BERLAND, Mme Roselyne BURON et M. Gérard CLEMENT)

INSTITUTION

Le point versement des indemnités aux Elus est retiré de l'ordre du jour

FINANCES

Valide le projet d'acquisition du fond de parcelle cadastrée section B N°2216 d'une superficie de 3 m², appartenant à M. GADEL ;

Donne mandat à M. le maire pour effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à cette acquisition,

Vote Unanime

Accepte la signature d'une convention avec le Conseil Départemental, pour la création d'un plateau surélevé sur la RD984 au PR 31 + 1040

Autorise M. le Maire à la signer ;

Vote Unanime

Accepte que l'EPF de l'Ain assure le bien à usage d'habitation, sise 229 rue de la Maissonnette située sur la parcelle cadastrée section B, n° 2282 d'une surface de 240 m²;

Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition

Dit que M. le Maire est autorisé à prendre les mesures découlant de cette décision, et notamment signer ledit avenant et toutes les pièces contractuelles s'y référant

Vote Unanime

Accepte que l'EPF de l'Ain assure le bien, sis 166 Avenue Charles de Gaulle située sur la parcelle cadastrée section B, n° 1195 d'une surface de 126 m²;

Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition

Dit que M. le Maire est autorisé à prendre les mesures découlant de cette décision, et notamment signer ledit avenant et toutes les pièces contractuelles s'y référant

Vote Unanime

Accepte que l'EPF de l'Ain assure le bien, sis 229, Rue de la Maissonnette – Au Pollet situé sur les parcelles cadastrées section B n° 2281 d'une surface de 1 385 m² et section B n°325 d'une surface de 480 m²

Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition

Dit que M. le Maire est autorisé à prendre les mesures découlant de cette décision, et notamment signer ledit avenant et toutes les pièces contractuelles s'y référant

Vote Unanime

Accepte que l'EPF de l'Ain assure le bien, sis 184, Rue de l'Eglise situé sur la parcelle cadastrée section A n° 368 d'une surface de 80 m²

Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition

Dit que M. le Maire est autorisé à prendre les mesures découlant de cette décision, et notamment signer ledit avenant et toutes les pièces contractuelles s'y référant

Vote Unanime

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés,

Autorise l'adhésion de la commune de Villieu-Loyes-Mollon au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Villieu-Loyes-Mollon

Vote Unanime

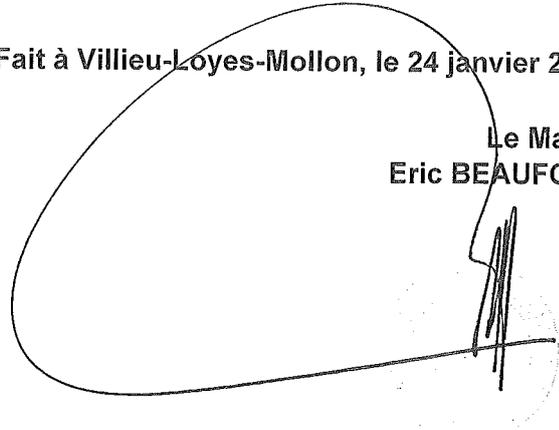
INTERCOMMUNALITE

Prend Acte de la communication du rapport d'activités établi par la Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain au titre de l'année 2016.

Vote Unanime

Fait à Villieu-Loyes-Mollon, le 24 janvier 2018

Le Maire,
Eric BEAUFORT

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eric Beaufort', is written over a faint circular stamp. The signature is written in a cursive style and extends across the right side of the page.